

VOUS ÊTES STAGIAIRE

Pour les stagiaires, futurs titulaires de la Fonction publique d'État, la première participation au mouvement est une étape obligatoire et cruciale puisqu'elle détermine le premier poste obtenu (en établissement ou en zone de remplacement).

Vos conditions d'affectation Volontaire REP + ?

En refusant de revaloriser significativement nos salaires et nos conditions de travail, le Gouvernement laisse perdurer la crise d'attractivité de nos métiers, particulièrement aiguë dans l'académie, et qui pèse sur les conditions d'exercice. Plusieurs facteurs contribuent à dégrader significativement les conditions d'emploi des néo-titulaires :

→ Comme pour l'ensemble des personnels, l'alourdissement des effectifs, la réponse à la crise de recrutement par l'augmentation des heures supplémentaires et les difficultés liées à la mise en œuvre des réformes ont pour effet un accroissement de la charge de travail ;

→ La proportion de néo-titulaires affectés sur ZR reste très importante (38%). Or, les difficultés d'exercice des TZR s'accroissent avec la crise de recrutement (notamment : multiplication des affectations sur plusieurs établissements ou hors zone, avec souvent des heures supplémentaires) ;

→ Enfin, la réforme de l'entrée dans le métier, porteuse de régressions significatives pour la formation, sans lien avec les pré-recrutements revendiqués par le SNES et la FSU, prévoit la mise en responsabilité d'étudiants (contractuels alternants). Cela a déjà entraîné une diminution du nombre de postes aux mouvements inter et intra académiques. Si 18,5 % de stagiaires étaient affectés hors de leurs vœux (en extension) en 2021, leur nombre risque d'augmenter encore en 2022 (nouvelle année de mise en œuvre de la réforme) où de nombreux fonctionnaires stagiaires seront à temps complet.

En présentant comme une prise en compte des difficultés de l'entrée dans le métier la possibilité donnée aux néo-titulaires d'exclure de leurs vœux les 23 établissements REP+ de l'académie, l'Administration se dispense en fait de toute mesure améliorant les conditions de travail et d'étude dans ces établissements. **Attention, ce choix limite les possibilités d'affectation en poste fixe, mais n'évite pas une affectation en établissement « difficile »** : beaucoup n'entrent dans aucun classement !

Quelle stratégie pour le mouvement ?

Conseils aux stagiaires, soumis à l'extension (voir page 6) :

→ prendre contact avec les élus du SNES-FSU et participer aux réunions organisées pour les stagiaires par la section académique (voir pages 15 et 24),

→ utiliser la possibilité de formuler jusqu'à 20 vœux en y incluant des vœux larges et réalistes,

→ pour être efficace, la bonification stagiaire doit porter sur un vœu accessible au barème associé à celui-ci. La situation peut varier d'une discipline à l'autre. **Contactez-nous pour la stratégie à adopter.**



Bonifications stagiaires

Pour être accordées à l'intra, ces bonifications doivent l'avoir été à l'inter 2022.

→ **Stagiaires ex-contractuels dans l'enseignement public du Second degré justifiant de services suffisants :**

20 points sur les vœux ZRE, COM et GEO tout poste ; 150 points sur les vœux ZRD, ZRA, DPT et ACA tout poste.

→ **Stagiaires lauréats de concours ne pouvant pas bénéficier de la bonification ex-non-titulaire :**

15 points sur le vœu de leur choix, à préciser en rouge sur l'AR (à défaut la bonification sera portée sur le 1^{er} vœu).

→ **Stagiaires 2019-2020 et 2020-2021 n'ayant pas encore utilisé leur bonification « stagiaire » :**

15 points sur le vœu de leur choix, à préciser en rouge sur l'AR.

Le SNES-FSU revendique :

→ Une entrée dans le métier progressive, avec le rétablissement, pour les stagiaires, d'un service d'enseignement n'excédant pas un tiers des obligations de service, pour une formation faisant alterner théorie et pratique.

→ Un demi-service devant élèves la première année de titularisation et 12 heures la seconde permettraient des compléments de formation adaptés, choisis et construits par les enseignants.

→ Pour une mobilité choisie : l'amélioration des conditions d'affectation et de service passe par la construction d'un mouvement national rénové et l'implantation d'un nombre de postes en établissements répondant aux besoins du système éducatif.

STAGE ENTRER DANS LE MÉTIER

VENDREDI 18 MARS, de 9h30 à 16h30 à Arcueil

Ouvert aux stagiaires syndiqué-es et non-syndiqué-es.
Inscription en ligne depuis notre site versailles.snes.edu

L'après-midi sera consacré aux mutations INTRA. Des commissaires paritaires du SNES-FSU répondront à toutes vos questions.

Le SNES-FSU vous accompagne dans votre recherche de logement

Un dispositif spécial est mis en place dans l'académie de Versailles pour accompagner les futurs néo-titulaires.

Guide logement, logements sociaux réservés : tous les détails sont sur notre site, rubrique "Métiers/Statuts > Action sociale".